

## Enquête Technique

n°010T151M



### DESCRIPTIF TYPE



#### Revêtement de sol PVC acoustique fort trafic en pose non collé en lés de 2 m

Fourniture et pose d'un système trafic modul'up comprenant un revêtement de sol PVC acoustique bénéficiant d'un Double Système de Stabilisation Structurel (DSx3), groupe T d'abrasion, en lés de 2m de large, de type Sarlon trafic modul'up 43 et d'une bande de jonction antiglissoir modul'up ref 792.

Ce système est validé par l'Enquête de Technique Nouvelle n° 010T151M pour un usage à destination des locaux au plus classés U4 P3 E2/3 C2.

Le produit présentera une excellente tenue en pose libre, sans colle et non maintenu en périphérie, avec une bande de jonction uniquement aux joints et seuil de portes. Solution préconisée pour le recouvrement rapide des supports anciens, y compris amiantés<sup>(1)</sup>.

Il associera une résistance au poinçonnage de 0.08 mm et une efficacité acoustique déclarée  $\Delta L_w = 19$  dB. Conçu et fabriqué en France, les matières premières utilisées seront garanties sans phtalate.

Le produit bénéficiera d'une protection de surface OVERCLEAN XL qui facilitera l'entretien.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant<sup>(2)</sup>). Les chutes de pose peuvent être recyclées via notre programme de recyclage Forbo Tournesol.

### MODE DE POSE & ENTRETIEN

#### Mode de pose :

Pose libre : Mise en œuvre suivant préconisation du fabricant et supports dans le respect du DTU 53.2 et cahier 3635 du CSTB. Revêtement de sol posé libre, non maintenu en périphérie, dans les locaux à fort trafic des établissements hospitaliers, scolaires, ERP, ... Un maintien à l'aide d'une bande de jonction simple face antiglissoir au joint des lés et seuil de porte est nécessaire notamment afin de réaliser aisément une soudure à chaud des joints.

Selon la nature ou la destination du local il est nécessaire de réaliser des travaux d'étanchéité en rive.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : Traitement des joints à chaud - plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

#### Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

### DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

\*FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.

\*Taux d'émission de TVOC < 20 µg/m<sup>3</sup>, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)

\*Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH<sup>(3)</sup>

\*Matières premières garanties sans phtalate

\*Composé à 50 % de matières premières provenant de ressources naturelles

\*Recyclable à 100 %

\*Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	<b>Sarlon trafic modul'up 43</b>
Enquête de Technique Nouvelle (ETN)	<b>n°010T151M</b>
A destination des locaux au plus classés	<b>U4 P3 E2/3 C2</b>
Sonorité à la marche certifiée	<b>Ln,e,w &lt; 65 dB, Classe A</b>
Epaisseur totale	<b>3,45 mm</b>
Couche d'usure	<b>0,67 mm</b>
Masse surfacique totale	<b>2 830 g/m<sup>2</sup></b>
Groupe d'abrasion	<b>T</b>

Efficacité acoustique déclarée	<b><math>\Delta L_w = 19</math>dB</b>
Poïçonnement rémanent	<b>0,08 mm (exigence de la norme ≤ 0,20 mm)</b>
Réaction au feu	<b>Cfl-s1* - n°2015/069-1 (CRET)</b>
Classification selon NF EN 651 (ISO 11 638)	<b>23 - 34 - 42</b>

\* Satisfait à la réglementation M3

(1) selon réglementation en vigueur.

(2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)).

(3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.